

## **Six saisies douanières de produits contrefaits sur dix concernent des petits colis.**

- 63 % de toutes les saisies, effectuées par les autorités douanières, de produits contrefaits et piratés concernent de petits envois de colis.
- Les produits de consommation contrefaits tels que les chaussures, les lunettes de soleil et les bijoux sont les plus susceptibles d'être envoyés en petits colis.
- Plus de la moitié des saisies globales de produits contrefaits envoyés par la poste ne contenaient qu'un seul article.

Un nouveau rapport publié aujourd'hui révèle que plus de six saisies douanières de produits contrefaits ou piratés sur dix sont des petits colis envoyés par voie postale ou par service de messagerie.

Les recherches menées par l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) montrent que, bien que les volumes importants de transport par conteneurs représentent la majeure partie du trafic de marchandises contrefaites en termes de volume et de valeur, les autorités douanières saisissent de plus en plus de petits envois de colis de produits contrefaits ou piratés.

Le rapport indique que ces petits envois tendent à se faire par lots de dix articles ou moins et que pratiquement tous les secteurs industriels utilisent les petits envois, bien qu'à des degrés divers.

Les petits envois sont particulièrement utilisés pour les petits articles de consommation. Selon l'étude, sur toutes les cargaisons de marchandises de contrefaçon saisies, 84 % contenaient des chaussures, 77 % de faux articles d'optique (des lunettes de soleil pour la plupart), de photographie et de matériel médical et 63 % contenaient des montres, des articles en cuir (tels que des ceintures), des sacs à main et des bijoux, tous contrefaits et sous forme de petit colis.

Plus de la moitié de l'ensemble des saisies douanières de colis postaux ne contenaient qu'un seul article.

M. Christian Archambeau, directeur exécutif de l'EUIPO, a déclaré:

Notre rapport fait état d'un phénomène croissant et inquiétant dans le domaine de la contrefaçon, dans la mesure où les envois de petits colis par la poste ou par un service de messagerie sont plus difficiles à suivre et à saisir pour les fonctionnaires des douanes. Nous espérons que ces conclusions seront utiles aux décideurs politiques dans l'élaboration de méthodes de lutte contre la contrefaçon. Cela étant dit, la majeure partie des importations contrefaites dans l'UE provient principalement de conteneurs et d'autres cargaisons maritimes. Nos



recherches antérieures menées conjointement avec l'OCDE ont montré que 2,5 % du commerce mondial, soit 338 milliards d'EUR par an et 5 % des importations de l'UE, sont des contrefaçons.

Le rapport met en lumière les difficultés rencontrées par les autorités douanières lorsqu'elles s'attaquent au problème des marchandises contrefaites envoyées en petits colis. Les transactions commerciales concernant de faibles volumes de produits ne sont généralement pas accompagnées d'informations telles que les manifestes de navires et ne bénéficient pas du rôle de soutien des courtiers en douane. Par conséquent, les données provenant des services postaux et des entreprises de courrier express pourraient constituer une ressource précieuse en matière de répression si elles étaient mises à la disposition des autorités douanières.

L'analyse réalisée dans le rapport repose sur deux types de données: les informations sur le commerce de produits de contrefaçon, basées sur les données douanières concernant les saisies de produits de contrefaçon obtenues auprès de l'Organisation mondiale des douanes, de la direction générale de la fiscalité et de l'union douanière de la Commission européenne, de l'US Customs and Border Protection Agency (CBP), et les statistiques de l'Union postale universelle et d'Eurostat qui illustrent le commerce international à l'échelle des petits colis.

## NOTE AUX ÉDITEURS

Le rapport publié aujourd'hui par l'intermédiaire de l'Observatoire européen des atteintes aux droits de propriété intellectuelle est le cinquième d'une série d'études sur le commerce international de produits contrefaits et de produits piratés, réalisées par l'EUIPO et l'OCDE. La première étude, [Mapping the Economic Impact](#) (état des lieux de l'incidence économique), a montré que le commerce international de produits contrefaits et de produits piratés représente jusqu'à 2,5 % du commerce mondial (338 milliards d'EUR), ou jusqu'à 5 % de l'ensemble des importations de l'UE (85 milliards d'EUR). La deuxième étude, [Mapping the Real Routes of Trade in Fake Goods](#) (cartographie des véritables routes commerciales des produits de contrefaçon), a permis de suivre les itinéraires des produits contrefaits et des produits piratés, à partir de leurs pays de provenance en passant par les lieux de transit jusqu'à leur destination finale. La troisième étude a mis en évidence le rôle des [zones de libre échange](#) qui facilitent le commerce de marchandises de contrefaçon, tandis que la [quatrième étude](#) a analysé les facteurs qui rendent certains pays plus susceptibles que d'autres d'être des sources de produits de contrefaçon.

## À PROPOS DE L'EUIPO

L'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) est une agence décentralisée de l'UE, établie à Alicante (Espagne). Il gère l'enregistrement des marques de l'Union européenne (MUE) ainsi que les dessins et modèles communautaires enregistrés (DMCE), qui garantissent une protection de la propriété intellectuelle dans l'ensemble des 28 États membres de l'UE. Il organise également des activités de coopération avec les offices de PI nationaux et régionaux.

## PERSONNE DE CONTACT POUR LA PRESSE:

**Ruth McDonald**  
Tél.: +34 965137676



[Ruth.MCDONALD@euipo.europa.eu](mailto:Ruth.MCDONALD@euipo.europa.eu)

**#EUIPOreports**